



Québec, le 25 avril 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 23 mars 2017, le député de Matane-Matapédia déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de bonifier la loi actuelle en abolissant la règle des 70 kilomètres afin que les médecins spécialistes assurent la couverture de services sur l'ensemble du territoire des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), et ce, pour réduire considérablement les interruptions de services et assurer une couverture de services plus efficiente.

J'ai pris connaissance de la pétition en question et je peux vous assurer que nous travaillons de concert avec les CISSS afin d'éviter toute interruption de services.

Soyez assuré que nous évaluons toutes les alternatives possibles afin d'améliorer la couverture de services sur l'ensemble des territoires de CISSS.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-01891-01